

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE** **L'ENVIRONNEMENT**

Une enquête publique se déroulera sur les communes de VOUTRE (siège de l'enquête), SAINT-GEORGES-SUR-ERVE, VIMARCE et ROUESSE-VASSE, du 19 juin 2017 à 9h00 au 21 juillet 2017 à 12h00, concernant la demande présentée par la société des Carrières de Voutré en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après renouvellement et extension, la carrière de Voutré, ses installations de traitement de matériaux et une station de transit de matériaux inertes extérieurs sur les communes de Voutré, Saint-Georges-sur-Erve, Vimarcé (53) et Rouessé-Vassé (72).

Pendant toute la durée de l'enquête, fixée à trente-trois jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé, afin que les personnes intéressées puissent le consulter et consigner éventuellement leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture, en mairies de VOUTRE (à titre indicatif : les lundi de 13h30 à 17h00, mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00, jeudi de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00, vendredi de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 16h45, samedi de 9h00 à 12h00), SAINT-GEORGES-SUR-ERVE (à titre indicatif : les lundi de 8h00 à 12h00, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00, vendredi de 8h00 à 12h00), VIMARCE (à titre indicatif : les lundi de 13h00 à 17h00, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00, vendredi de 13h00 à 17h00), ROUESSE-VASSE (à titre indicatif : les lundi de 9h00 à 12h00, mercredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30, vendredi de 9h00 à 12h00). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public, à la préfecture de la Mayenne, bâtiment administratif, 46, rue Mazagran à LAVAL, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées », « installations classées industrielles, carrières », « autorisation »), il sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, tenus à sa disposition en mairies de VOUTRE, siège de l'enquête, SAINT-GEORGES-SUR-ERVE, VIMARCE et ROUESSE-VASSE. Les observations pourront également être adressées à la mairie de Voutré par écrit (1 place de la Mairie – 53600 VOUTRE) et par voie électronique : mairie.voutre@wanadoo.fr, en précisant l'objet du courriel « enquête publique - Carrières de Voutré » du lundi 19 juin 2017 à 9h00 au 21 juillet 2017 à 12h00, elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 MO, si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur le site des services de l'Etat précité.

Monsieur Joël METRAS, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent pour y recevoir en personne les observations du public les lundi 19 juin 2017 de 9h00 à 12h00 à VOUTRE, mardi 27 juin 2017 de 9h00 à 12h00 à VIMARCE, samedi 8 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 à VOUTRE, mercredi 12 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 à ROUESSE-VASSE, mardi 18 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 à SAINT-GEORGES-SUR-ERVE, vendredi 21 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 à VOUTRE.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat, ainsi que dans les lieux susvisés, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Tomos ROBERTS, directeur général de la société des Carrières de Voutré, Route de Sillé – 53600 VOUTRE, 02.43.01.53.00, t.roberts@carrieresdelouest.fr.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par les préfets de la Mayenne et de la Sarthe.